

LA CONFÉDÉRATION 1864-1999 : NOUVELLES PERSPECTIVES

Sous la direction de DANIEL HEIDT
avec la collaboration de COLIN M. COATES

ISBN 978-1-77385-064-1

THIS BOOK IS AN OPEN ACCESS E-BOOK. It is an electronic version of a book that can be purchased in physical form through any bookseller or on-line retailer, or from our distributors. Please support this open access publication by requesting that your university purchase a print copy of this book, or by purchasing a copy yourself. If you have any questions, please contact us at ucpress@ucalgary.ca

Cover Art: The artwork on the cover of this book is not open access and falls under traditional copyright provisions; it cannot be reproduced in any way without written permission of the artists and their agents. The cover can be displayed as a complete cover image for the purposes of publicizing this work, but the artwork cannot be extracted from the context of the cover of this specific work without breaching the artist's copyright.

COPYRIGHT NOTICE: This open-access work is published under a Creative Commons licence. This means that you are free to copy, distribute, display or perform the work as long as you clearly attribute the work to its authors and publisher, that you do not use this work for any commercial gain in any form, and that you in no way alter, transform, or build on the work outside of its use in normal academic scholarship without our express permission. If you want to reuse or distribute the work, you must inform its new audience of the licence terms of this work. For more information, see details of the Creative Commons licence at: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU **MAY:**

- read and store this document free of charge;
- distribute it for personal use free of charge;
- print sections of the work for personal use;
- read or perform parts of the work in a context where no financial transactions take place.

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU **MAY NOT:**

- gain financially from the work in any way;
- sell the work or seek monies in relation to the distribution of the work;
- use the work in any commercial activity of any kind;
- profit a third party indirectly via use or distribution of the work;
- distribute in or through a commercial body (with the exception of academic usage within educational institutions such as schools and universities);
- reproduce, distribute, or store the cover image outside of its function as a cover of this work;
- alter or build on the work outside of normal academic scholarship.



Acknowledgement: We acknowledge the wording around open access used by Australian publisher, **re.press**, and thank them for giving us permission to adapt their wording to our policy <http://www.re-press.org>

L'Ontario : le cœur de la Confédération ?¹

DANIEL HEIDT

Le 1^{er} juillet 1867, partout à travers l'Ontario, on célébra le nouveau Dominion du Canada. L'Ontario fut la seule province à jouir de festivités de cette ampleur. En Nouvelle-Écosse, en revanche, le *Morning Chronicle* exprima son deuil avec un éloge sarcastique : « Est décédée, hier à minuit, la province libre et éclairée de la Nouvelle-Écosse² ». Ces festivités furent générales en Ontario parce que les habitants pensaient que leur province riche et peuplée deviendrait le cœur de la vie politique canadienne. En fait, encore aujourd'hui, cette idée est tellement ancrée dans les esprits que la majorité des habitants de la province ne se disent pas spontanément « Ontariens », mais plutôt « Canadiens ». Abstraction faite de cette vague notion de centralité, beaucoup d'Ontariens ne voyaient pas nécessairement tous du même œil les bénéfices qu'allait tirer l'Ontario de l'union confédérative; une petite minorité d'entre eux, malgré tout assez influente, doutait même de la viabilité de l'union. Ces appréciations variées et parfois contradictoires de l'union proposée s'expliquent de la manière par laquelle la Province du Canada avait évolué à partir des colonies distinctes – mais reliées – du Haut-Canada et du Bas-Canada. Les débats qui animaient les deux assemblées de la colonie reflétaient l'importance de la polarité francophone-anglophone sur la scène politique de l'époque, sans donner la voix aux autres populations ethniques et autochtones. Les traités numérotés, qui devaient régir par la suite les terres autochtones dans une grande

partie du nord de l'Ontario, n'ont été négociés qu'après la Confédération, c'est-à-dire une fois le Dominion du Canada bien établi. Il est important de connaître le contexte de ces événements afin de comprendre comment ces ententes clés ont vu le jour. Les débats entourant les accords révèlent les forces et les faiblesses de l'union, et nombreuses sont celles qui persistent toujours aujourd'hui.

Contexte

Comprendre la réaction ontarienne face à la Confédération nécessite une certaine connaissance de la quête prolongée d'autonomie et d'expansion de la colonie. L'Acte constitutionnel de 1791 avait séparé le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario) du Québec à la suite des plaintes relatives « aux règlements rigoureux, aux hommages, aux réservations et aux restrictions provenant des lois et des coutumes françaises³ ». La récrimination des anglophones à l'égard de la majorité franco-catholique de la région du Saint-Laurent remontait à plusieurs décennies; qu'elle refit surface dans les années 1860 ne peut étonner. La nouvelle colonie du Haut-Canada eut beau posséder une assemblée élue, celle-ci était dépourvue de pouvoir réel puisque les Britanniques, qui doutaient de la loyauté des Américains arrivant des états indépendants au sud, préféraient conférer ce pouvoir aux lieutenant-gouverneurs et aux conseils nommés⁴. Bien que les habitants de la colonie eurent prouvé leur loyauté non seulement par leur soutien des Britanniques lors de la guerre de 1812, mais aussi par leur refus d'appuyer la rébellion de William Lyon Mackenzie en 1837, le gouvernement impérial refusa aux politiciens du Haut-Canada le gouvernement responsable, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leur propre colonie. Le gouvernement impérial préféra plutôt unifier le Haut-Canada et le Bas-Canada à l'encontre de la volonté populaire. Chacune des anciennes colonies ayant reçu un nombre égal de sièges à l'Assemblée législative, les autorités impériales espéraient que cette unification donnerait naissance à une majorité anglophone et encouragerait ainsi les francophones à s'assimiler⁵.

La nouvelle province se dota éventuellement d'un gouvernement responsable, mais non sans difficultés d'adaptation, compte tenu de son caractère unique. Le fait qu'une moitié de la colonie était majoritairement anglophone et que l'autre moitié était majoritairement francophone alimentait l'attente que la majorité des politiciens des deux sections se



Figure 3.1 Les frontières politiques de l'Amérique du Nord britannique en 1867. D'après : Ressources naturelles Canada, « Carte 1867 », Bibliothèque et Archives Canada, <<http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-5005-f.html>>.

devaient d'appuyer des mesures affectant la colonie tout entière. Une telle convergence se fit rare : c'est pourquoi l'obtention d'un gouvernement responsable compliqua la stabilité politique à la fin des années 1850. Tout divisait le peuple : les questions de territoire, de langue, de religion et de défense. Dans ce contexte, les gouvernements agirent peu ou démissionnèrent en série. Ainsi paralysée, la colonie n'était pas en mesure d'assumer la responsabilité d'un plus grand territoire. Dans les décennies précédentes, les agriculteurs du Haut-Canada avaient colonisé toutes les terres agricoles disponibles de sorte qu'une nouvelle génération convoitait les terres du Nord-Ouest. Or, la relative impuissance politique de la province

du Canada la rendait inepte à gérer le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson⁶.

Le Haut-Canada ne pouvait guère compter davantage sur une expérience positive dans ses relations avec les peuples autochtones. Après que la Proclamation royale de 1763 eut réservé le territoire à l'ouest des treize colonies pour les peuples autochtones et donné à la Couronne britannique le droit exclusif de négocier les futurs échanges de terre, cette dernière négocia une série de traités avec les groupes autochtones établis dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario afin de forger des alliances, redistribuer les terres et entretenir des relations durables. Ces négociations, qui avait généralement suivi l'arrivée de nouveaux colons d'origine européenne, s'étaient poursuivies en 1850 avec les traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur. Selon J.R. Miller, ce sont ces accords qui « ont changé la façon dont les traités coloniaux se font : désormais, les traités relatifs à la terre concernaient de grandes étendues, reconnaissaient la continuité des droits de pêche et de chasse, stipulaient que la Couronne s'engageait à payer des rentes et prévoyaient des réserves pour les Premières Nations signataires⁷ ». Si ces traités offraient un moyen d'assurer une coexistence paisible, ils étaient cependant peu diserts sur la façon de concevoir un nouveau système de gouvernement pour la province du Canada.

Le fédéralisme fut maintes fois évoqué au nombre des solutions proposées. Le « principe fédéral » était une vieille idée qui consistait à unir quelques-unes ou toutes les colonies de l'Amérique du Nord britannique, ainsi qu'à donner aux gouvernements provinciaux la responsabilité des questions portant à controverse afin que le parlement central puisse se concentrer sur les domaines d'intérêts communs. Tour à tour les conservateurs et les réformistes ont plaidé en faveur du fédéralisme, car ils espéraient exporter les produits manufacturés canadiens vers les Maritimes et le Nord-Ouest⁸. En 1858, par exemple, le gouvernement de Macdonald-Cartier demeura au pouvoir après avoir repris à son compte la vague suggestion d'Alexander Tilloch Galt de créer une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Lors d'un congrès réformiste en 1859, George Brown, rédacteur du journal *Globe* et l'un des chefs de file des réformistes, proposa une union fédérale avec des pouvoirs limités pour le gouvernement général d'une part, et des pouvoirs locaux attribués à deux (ou plus) sections de la province unie, d'autre part.

Mais d'autres solutions ont d'abord semblé plus attrayantes. La question démographique se tenait au premier plan des débats concernant une nouvelle forme de gouvernance. Bien que le Canada-Ouest fut sur-représenté dans la répartition originale des sièges de la colonie unie, le recensement de 1851 démontra que l'immigration de masse avait inversé la situation antérieure. La population du Canada-Ouest avait augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que celle du Canada-Est, de sorte que les revendications émanant du Canada-Ouest et prônant la représentation selon la population vinrent à s'intensifier. En outre, une série de problèmes avait engendré des désaccords entre les deux parties de la colonie unie et contribué à des impasses parlementaires ou à l'instabilité gouvernementale. La guerre de Sécession américaine suscitait de nouvelles préoccupations, faisant sérieusement douter de la capacité financière et militaire de la colonie de se défendre contre la grande armée des états du Nord. Enfin, pour que l'économie d'échange, qui avait pris racine dans la partie ouest de la colonie, continue de croître au rythme souhaité par les citoyens, il fallait davantage de partenaires commerciaux. Au cours des années qui suivirent, les partisans de Brown, qui dominaient le parti réformiste, réussirent à gagner la majorité des sièges dans le Canada-Ouest. Mais une coalition étant nécessaire pour la formation d'un gouvernement, l'attitude de Brown, qui avait l'habitude d'insulter les Francophones catholiques du Canada-Est, mit rapidement fin à cette possibilité.

Les conservateurs jouissaient d'une expérience beaucoup plus grande en matière de coopération entre le Haut et le Bas-Canada. Robert Baldwin et Louis-Hippolyte La Fontaine avaient collaboré pendant les années 1840 afin de garantir un gouvernement responsable; John A. Macdonald et George-Étienne Cartier, pour leur part, avaient gouverné conjointement entre la fin des années 1850 et le début des années 1860. Cependant, les réformistes modérés et les Rouges (les libéraux) ayant formé à cette époque leur propre alliance, entre 1863 et 1865 deux administrations consécutives s'effondrèrent faute de soutien. Face à la crise, Brown – malgré ses penchants partisans – proposa une solution. Il obtint la mise en place d'un comité à l'Assemblée législative pour étudier les réformes constitutionnelles afin de sortir de l'impasse; par la suite, il consentit à se joindre à la Grande Coalition qui rassemblait les réformistes et les conservateurs du Haut-Canada, ainsi que les Bleus du Bas-Canada (les conservateurs du Québec).



Figure 3.2 Les délégués à Charlottetown, 1^{er} septembre 1864. BAC, MIKAN 3192471. Première rangée, de gauche à droite : Alexander Tilloch Galt; Hector-Louis Langevin; John Hamilton Gray (N.-B.); George-Étienne Cartier; John A. Macdonald; John Hamilton Gray (Î.-P.-É); Samuel Leonard Tilley; Adams George Archibald; Alexander Campbell; George Coles; George Brown; William H. Lee, greffier du Conseil exécutif, Canada. Deuxième rangée, de gauche à droite : Charles Drinkwater; major Bernard; sir Charles Tupper; Edward Barron Chandler; Edward Palmer; Robert Barry Dickey; Thomas D'Arcy McGee; William Alexander Henry; William Henry Steeves; John Mercer Johnson; Andrew Archibald Macdonald; William McDougall; William Henry Pope; Jonathan McCully.

Cette nouvelle coalition fut formée à la veille de la conférence de Charlottetown de septembre 1864 qui avait été organisée dans le but de discuter d'une possible union avec les Maritimes. Les délégués des Maritimes ayant accepté d'entendre les propositions de la délégation canadienne, Macdonald et Cartier exposèrent les grandes lignes de leur argumentation en faveur de l'union des colonies de l'Amérique du Nord britannique. L'union, affirmaient-ils, permettrait de dissiper les craintes concernant la défense et le commerce, tout en assurant à chaque colonie l'autonomie dans

d'importants domaines tels que l'éducation qui continuait de compliquer l'enjeu politique dans la Province du Canada. Par la suite, Alexander Galt expliqua l'accord financier, soulignant que le gouvernement général assumerait l'entière responsabilité des dettes et accorderaient des ressources à chaque province en fonction de sa population. Cet effort, jugé certes nécessaire pour amadouer les habitants des Maritimes, soulevait néanmoins des inquiétudes auprès des Ontariens qui répugnaient à payer les dettes de leurs voisins. Enfin, George Brown présenta un résumé de certains enjeux constitutionnels⁹. Lors de ces interventions et des débats qui suivirent, nulle mention ne fut faite des nominations politiques – comme celles des lieutenant-gouverneurs –, ni de la question des pratiques – comme le désaveu fédéral de lois provinciales qui devait par la suite avantager le pouvoir fédéral au détriment de la juridiction provinciale.

La réunion fut alors ajournée, tous les membres ayant accepté de reprendre le débat à Québec en octobre. C'est lors de cette rencontre que les vœux de bonne volonté formulés à la conférence de Charlottetown furent mis à l'épreuve. Lors des débats, les accords généraux établis à la conférence précédente furent respectés, mais beaucoup de détails devaient encore être peaufinés. En outre, les délégués avaient de toute évidence « complètement sous-estimé le temps dont ils auraient besoin afin d'arriver [à un consensus]¹⁰ ». Néanmoins, la résolution de certains enjeux semblait aller de soi. Par exemple, à Québec, ils se mirent apparemment tous d'accord pour dire que l'erreur commise par les États-Unis de conférer trop de pouvoir aux états pouvait être évitée en mettant en place un gouvernement central fort, tout en autorisant « les assemblées législatives locales à légiférer » sur « les préjudices et intérêts locaux¹¹ ». Après deux semaines de débats parfois fort longs, les 72 Résolutions de Québec virent le jour, posant les principes sur lesquels la Confédération allait être fondée. Dans la semaine qui suivit, les 72 Résolutions furent publiées dans la presse à travers l'Amérique du Nord britannique et se retrouvèrent désormais au cœur des débats, tant que publics.

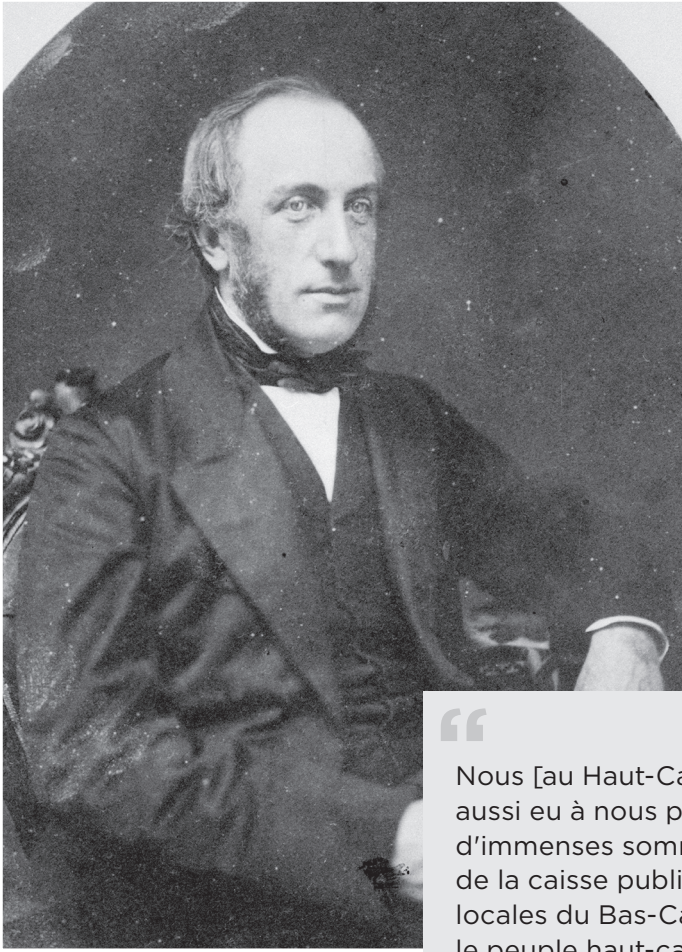
Arguments à l'appui

Lorsque les délégués eurent regagné leur colonie respective, chaque assemblée législative discuta des mérites de l'accord. La grande majorité des politiciens du Canada-Ouest penchèrent en faveur du projet.

George Brown

*Président, Conseil exécutif,
Chef des Grits*

8 FÉVRIER 1865



PRISE DE POSITION 3.1

Citation : Province du Canada, Assemblée législative, 8 février 1865. Source : Province du Canada, *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord*. Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 91.

Photographe : William Ellisson, Bibliothèque et Archives Canada, C-008359.

“

Nous [au Haut-Canada] avons aussi eu à nous plaindre... que d'immenses sommes étaient prises de la caisse publique pour des fins locales du Bas-Canada auxquelles le peuple haut-canadien n'était nullement intéressé, bien qu'il eût à fournir les trois quarts, et ce projet, M. l'ORATEUR, remédie encore à cela...

... Nous avons dix-sept membres de plus en chambre qui tiennent les cordons de la bourse...

”

Contrairement au Canada-Est où les représentants débattirent avec une éloquence impressionnante des arguments en faveur ou en défaveur de l'union, le talent oratoire et l'expertise constitutionnelle des représentants du Canada-Ouest se portèrent généralement à l'appui de la Confédération.

Le concept de « représentation selon la population » (*rep by pop*) connaissait une popularité presque universelle à travers la province. Tant les réformistes que les conservateurs se réjouirent de la réalisation de cet objectif convoité depuis longtemps¹². Au sein du nouveau Parlement fédéral, les représentants de l'Ontario occuperaient 45 pour cent des sièges. Certains anticipaient que si la population de l'Ontario continuait de croître, la province obtiendrait la majorité absolue des sièges. Les lecteurs perspicaces se rendront vite compte qu'une telle majorité au Parlement donnait la possibilité à l'Ontario de dicter les politiques du gouvernement fédéral sans tenir compte de la volonté collective du reste du Canada. Alors que les politiciens du Haut-Canada aspiraient à un tel pouvoir¹³, ils se gardèrent bien de manifester leur ambition lors des débats par peur d'alarmer les politiciens du Bas-Canada en brandissant le spectre d'une tyrannie ontarienne.

Au contraire, certains promoteurs, tels que George Brown, amplifiant l'écho de la vieille hantise du Canada anglais de la domination française, firent valoir que la représentation selon la population s'avérait une mesure défensive qui permettrait aux députés ontariens de s'unir et d'empêcher le Bas-Canada de « faire ce que nous regardons comme des injustices à notre égard » dans la Chambre des communes¹⁴. Brown ajouta également que toute tentative ontarienne d'utiliser la prépondérance parlementaire des voix afin de contrer les objections des autres députés provinciaux pourrait être bloquée au Sénat, où le reste du Canada détenait la majorité des votes.

La possibilité d'une extension dans les Territoires du Nord-Ouest suscitait également une grande popularité en Ontario. La création du Dominion du Canada permettrait de bâtir un pays qui disposerait des ressources nécessaires pour que la région devienne un nouveau « *hinterland* » économique. Les habitants des zones rurales du Haut-Canada attendaient avec impatience que leurs enfants puissent coloniser une frontière agricole dans ce que George Brown appelait « les grands territoires indiens », tandis que les citadins, eux, s'attendaient à ce que la région devienne un marché pour les industriels du centre du pays. Pour beaucoup de Haut-Canadiens, la croissance territoriale serait déterminante pour établir un vaste pays

en mesure de maintenir l'autorité britannique à travers le continent et de contenir l'expansionnisme américain.

Les partisans de la Confédération en Ontario n'adhéraient pas seulement au principe de la représentation selon la population et à l'expansionnisme, mais aussi au «principe fédéral» qui, selon eux, constituait un moyen pratique pour endiguer les questions controversées de la vie politique nationale. Cependant, en comparant les discours de l'époque, on peut se demander si l'on parlait alors de la même constitution. Dans certains cas, les différences entre les discours étaient le produit d'une certaine confusion. Avant les années 1860, seuls la Suisse et les États-Unis avaient instauré un gouvernement fédéral moderne et beaucoup d'Ontariens avaient du mal à saisir la complexité de ce système relativement nouveau. En outre, la poursuite de la longue et sanglante guerre de Sécession avait poussé plusieurs habitants de l'Amérique du Nord britannique à douter de l'intérêt d'institutionnaliser des identités régionales fortes en créant des gouvernements provinciaux. Par exemple, John A. Macdonald tenait les droits des états – excessifs selon lui – et le particularisme local pour responsables de la guerre de Sécession. Lui et ses partisans préconisaient une union législative, comme celle qui existait en Angleterre et en Écosse, susceptible de fidéliser les citoyens et de gagner leur respect en mettant fin aux désaccords régionaux. Une union législative nord-américaine britannique était toutefois inconcevable : le Bas-Canada et les colonies atlantiques ne confèreraient jamais le pouvoir à un Parlement national au sein duquel l'Ontario pourrait avoir la majorité des votes et le droit de légiférer sur des préoccupations locales majeures, telles que l'éducation et la justice. C'est pourquoi Macdonald et ses partisans ontariens ont accepté l'existence de juridictions provinciales, mais en insistant qu'elles soient réduites au minimum. Ces centralisateurs soulignèrent également que les 72 Résolutions conféraient au gouvernement fédéral le pouvoir de débouter la législation provinciale (par le droit de veto, par exemple). En outre, le fédéral conservait les compétences «résiduelles», à savoir la capacité d'adopter des lois «relatives à toutes les questions d'ordre général, c'est-à-dire non exclusivement réservées aux gouvernements et aux assemblées législatives locaux¹⁵». Le Parlement fédéral jouirait donc, conclurent-ils, de l'autorité suprême sur toutes les juridictions importantes; il disposerait également du pouvoir d'assumer les responsabilités d'intérêt national qui surviendraient

dans le futur (tel que le transport aérien). Les gouvernements provinciaux seraient, au contraire, « subordonnés » à leur homologue fédéral¹⁶.

Les réformistes du Haut-Canada rejetèrent cette interprétation. Ces futurs Ontariens, tout comme les colonies atlantiques, craignaient l'instauration d'un gouvernement fédéral qui pourrait s'ingérer dans les problèmes locaux. Alors que peu soutenaient le modèle d'états dotés de droits aussi étendus que ceux revendiqués par les états américains du sud, Brown et d'autres défenseurs des droits locaux s'étaient assurés que les 72 Résolutions comprennent une série d'articles qui octroyaient des juridictions locales, dont l'imposition directe (par exemple, l'impôt foncier), l'éducation, les travaux publics et les institutions municipales. Les conditions de l'union prévoyaient également, mais de façon un peu confuse, que chaque province allait légiférer « sur toutes questions à caractère local ou privé échappant au Parlement en général ». Comme le suggère Paul Romney, les réformistes du Haut-Canada s'attendaient à ce que les termes de l'union garantissent que « les affaires locales de l'Ontario incombent seulement aux Ontariens¹⁷ ».

Les partisans de la Confédération opinaient qu'une union politique des colonies de l'Amérique du Nord britannique pourrait aussi renforcer la défense militaire de chaque colonie. Cet argument se résumait à l'idée que « l'union fait la force, la désunion nous affaiblit ». Tous espéraient, bien évidemment, que la Grande-Bretagne contribuerait à la défense du nouveau Dominion. Mais, en s'unifiant, le jeune pays pourrait rassembler ses forces et les déployer dès que nécessaire par l'intermédiaire du chemin de fer Intercolonial qui serait bientôt construit. En somme, grâce à la Confédération, les colonies deviendraient « une grande nationalité... qui commande le respect au dehors¹⁸ » et qui ferait contrepoids à la « destinée manifeste » des États-Unis.

Arguments contraires

Les politiciens du Haut-Canada ne votèrent pas tous en faveur des 72 Résolutions. Ni forte ni unifiée, l'opposition aux conditions de l'union dans le Haut-Canada portait avant tout sur la représentation des intérêts du Haut-Canada. Les détracteurs n'étaient pas, en principe, contre l'union, mais les Résolutions de Québec ne les avaient pas convaincus. L'insistance de la Grande Coalition à vouloir que la Province du Canada débatte des

conditions de l'union comme s'il s'agissait d'un « traité » non modifiable, amadoua la majorité de ces opposants. Seuls les plus intraitables d'entre eux se firent entendre par leurs votes négatifs¹⁹. Par conséquent, les détracteurs du Haut-Canada doivent être perçus comme un groupe disparate qui ne réussit qu'à retarder la confirmation de l'accord – après en avoir certes souligné certaines failles – , mais sans parvenir à le modifier.

Parce que le Haut-Canada était la colonie qui importait le plus de marchandises et qui payait le plus d'impôts, certains critiques, tels que Matthew Crooks Cameron, député conservateur d'Ontario Nord à l'assemblée et futur chef de file des conservateurs de la province, soulignèrent que les Ontariens finiraient inévitablement par payer une part disproportionnée des futures dépenses du Dominion. Ils s'opposèrent, par conséquent, à l'augmentation anticipée des dépenses selon les termes de l'union. Le nouveau gouvernement du Dominion devait assumer, par exemple, la responsabilité des dettes de toutes les colonies et s'engager à payer une subvention à chaque province (semblable à la péréquation actuelle). La création de la Chambre des communes et du Sénat, en sus des assemblées législatives provinciales séparées, paraissait superflue et onéreuse aux yeux de bon nombre qui préféraient le système en vigueur²⁰.

La question du coût s'étendait également à d'autres domaines. L'article le plus impopulaire des conditions de l'union fut sans doute la promesse de construire le chemin de fer Intercolonial. Jusque dans les années 1870, il n'existait aucune liaison ferroviaire entre la province du Canada et les colonies atlantiques. Les échanges commerciaux se limitaient à ce qui pouvait être transporté par le Saint-Laurent au printemps, en été et en automne. Les négociations pour la construction d'un chemin de fer entre ces régions se poursuivaient depuis des années, mais les désaccords successifs concernant le budget que chaque colonie devrait y consacrer minaient les possibilités d'une entente. Lors des plus récentes négociations, en 1862, le gouvernement de John Sandfield Macdonald et Louis-Victor Sicotte avait convenu que la province du Canada payerait le 5/12^e des coûts de construction, mais ces derniers se ravisèrent brusquement²¹. La liaison ferroviaire que les politiciens en faveur de la Confédération à travers le pays voyaient comme une nécessité pour la construction de la nation – une mesure essentielle pour inciter la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick à se joindre à l'union – ne connaissait pas une telle popularité au Haut-Canada. Comme l'exprima David Reesor, de Kings, les

contribuables de la Province du Canada devraient assumer « une dépense deux fois plus grande que celle dont il fut jadis question²² ». À la lumière de la controverse politique au Nouveau-Brunswick concernant le trajet de la voie ferrée, ainsi qu'aux difficultés financières récentes du chemin de fer Grand Tronc, on craignait que garantir la construction de la voie ferrée équivaldrait à remettre un chèque en blanc au gouvernement de l'union²³.

Les détracteurs redoutaient aussi que la construction du chemin de fer, et le projet de l'union en général, n'offrirait qu'une bien faible mesure défensive. Même si elles pouvaient être protégées, les voies ferroviaires situées à proximité de la frontière américaine, vulnérables aux attaques, nécessiteraient des forces défensives considérables. L'idée selon laquelle l'Amérique du Nord britannique serait mieux protégée en établissant une simple frontière qui s'étendrait du Nord-Ouest jusqu'à la Nouvelle-Écosse en laissait beaucoup sceptiques. Non sans sarcasme, John Sanborn déclara,

Cette union bien formée nous mettra, dit-on, à même de défier l'univers entier et nous assurera une paix inaltérable. Je veux bien croire qu'elle augmentera la facilité des communications mais je doute qu'elle augmente notre force. Je ne comprends pas comment les citoyens du Nouveau-Brunswick pourraient laisser leurs frontières sans défense pour venir à notre secours²⁴.

John Macdonald (le député réformiste de Toronto Ouest et non le futur premier ministre) partageait les mêmes doutes : « nous, dans le Haut et le Bas-Canada, avec une population qui n'atteint pas celle de la ville de Londres, serons appelés à défendre une frontière d'une si grande ampleur, un territoire, selon certains, aussi imposant que le continent européen ?²⁵ ». De toute évidence, les défenses locales devaient être établies indépendamment du statut politique de chaque colonie, si bien que l'union proposée n'agirait guère comme élément dissuasif ou, au mieux, causerait une certaine confusion.

D'autres objections aux Résolutions de Québec étaient de nature purement philosophique. Par exemple, un véritable doute planait sur le « principe fédéral ». L'union du Haut et du Bas-Canada avait déjà semé beaucoup de discorde; comment allait-on améliorer la situation en incluant le Canada Atlantique dans l'union tout en préservant l'autonomie de chaque

Matthew Crooks Cameron
*Député de l'Assemblée législative,
Province du Canada (Ontario)*

24 FÉVRIER 1865



PRISE DE POSITION 3.2

Citation : Province du Canada, Assemblée législative, 24 février 1865. Source : *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord*. Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 465.

Photographe : Notman et Fraser, Bibliothèque et Archives Canada, PA-028639.

“

Quant au projet même, il a été élaboré en trop grande hâte; on voit que c'est une œuvre de compromis faite d'une manière précipitée. C'est un travail de rapiécage et, comme nous le savons tous, nous ne sommes pas libres de changer aucune des pièces du plan pour qu'il ait meilleure mine ou qu'il soit plus facile à endurer par ceux qui auront à le subir.

”

province²⁶ ? Dans une lettre personnelle adressée à John A. Macdonald, Matthew Cameron exposa de sérieuses réserves : « je doute que le régime basé sur le principe fédéral nous permette de vivre en plus grande harmonie... ou réussisse à nous faire travailler dans l'intérêt de tous²⁷ ». Il avait exprimé cette crainte dans sa critique des Résolutions de Québec à l'Assemblée. Cameron préconisait une union législative car « Nous devrions sentir que si nous devons être unis, ce devrait être de fait autant que de nom, que nous devrions ne former qu'un seul peuple²⁸ ». Cameron, conscient que le désir d'autonomie locale des états du sud était à l'origine de la guerre de Sécession, conclut que si les Canadiens rejoignaient l'union de l'Amérique du Nord britannique proposée dans les Résolutions de Québec, ils « sèmer[aient] la discorde et la lutte qui détruir[ai]ent notre union au lieu de la cimenter²⁹ ». Les affirmations de Thomas D'Arcy McGee, parmi d'autres partisans, que l'union créerait une « nouvelle nationalité » étaient ainsi souvent dénigrées. Puisque les colonies conservaient jalousement leurs lois locales et que les Résolutions de Québec protégeaient l'autonomie locale, beaucoup doutaient que le système fédéral soit capable de promouvoir l'unité tout en préservant les différences.

Quelques politiciens ontariens contestèrent même l'influence potentielle que leur province pourrait exercer au sein de la Confédération. Par exemple, Cameron avait émis l'hypothèse suivant laquelle « 65 députés du Bas-Canada et 47 des autres provinces [les Maritimes], qui partagent les mêmes intérêts, s'uniront contre nous³⁰ ». John Simpson, député réformiste du Conseil législatif, avait aussi fait valoir qu'en dépit des dix-sept députés supplémentaires que la représentation selon la population octroierait à l'Ontario, « le Haut-Canada se trouverait encore dans une grande minorité de toute la chambre » et serait toujours exposé aux dépenses non justifiées des représentants fédéraux des autres parties du pays³¹.

La décision de nommer à vie les représentants du Conseil législatif (c'est-à-dire le Sénat), plutôt que de les élire, donnait également lieu à de nombreuses critiques. Puisqu'au lendemain de 1856 la province du Canada avait mis en jeu plusieurs des sièges du Conseil législatif aux élections³², beaucoup d'Ontariens s'opposèrent alors à ce changement qui, selon eux, ferait en sorte que le Sénat, qui n'aurait aucun compte à rendre aux électeurs, deviendrait ainsi un outil de partisanerie et de patronage. Comme Ged Martin l'observe, les détracteurs interprétaient la décision de nommer les premiers sénateurs à partir des conseillers actuels comme « un

pot-de-vin transparent afin de freiner les chambres hautes dans l'exercice de leur principale fonction, c'est-à-dire de jeter un second regard désintéressé³³ ».

Enfin, la majorité des opposants à la Confédération déplorèrent le manque de consultation publique. La Grande Coalition avait été formée en 1864 sans la tenue d'un scrutin et de nouvelles élections n'étaient prévues qu'en 1867. Alors que le suffrage dans la province du Canada était toujours lié à la richesse et au sexe, et que certains critiques avaient sans aucun doute stratégiquement utilisé l'absence de débats publics sur l'union pour prolonger les discussions, beaucoup de détracteurs s'offusquèrent que des changements constitutionnels de grande envergure soient effectués sans obtenir l'approbation de ceux qui jouissaient de la capacité de voter. Pendant l'été 1865, John Sandfield Macdonald, le premier politicien à occuper le poste de premier ministre de l'Ontario, prévint que la défaite électorale du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Samuel Leonard Tilley, servirait d'exemple à ceux qui promouvaient la Confédération à l'encontre de l'opinion publique. Sa mise en garde n'eut cependant que peu d'incidence sur le cours des événements³⁴.

La suite des événements

Les deux assemblées législatives de la province devaient, en définitive, se rallier aux Résolutions de Québec. À l'Assemblée, la majorité des élus du Haut comme du Bas-Canada – bien que dans une moindre proportion ici en raison de l'opposition des Rouges – avalisèrent l'accord. L'absence d'un plan alternatif viable, la mésentente et un vote qui requerrait un « oui » ou un « non » clair, empêchèrent les opposants aux Résolutions de Québec dans le Haut-Canada de monter une véritable opposition à l'encontre de la popularité, même relative, de l'union.

Les lecteurs pourront observer que les partisans et les détracteurs de la Confédération ont offert des analyses fort perspicaces des conditions de l'union. Par exemple, dans les 150 années qui ont suivi, les grands projets de construction nationale tels que le chemin de fer Intercolonial ont été essentiels à la mise en place du commerce interprovincial. Mais l'Ontario, généralement une province « nantie », contribua financièrement à l'expansion des projets nationaux dans d'autres provinces. Pareillement, une union législative n'étant pas envisageable sur le plan politique, une

structure fédérale donna par conséquent une marge de manœuvre nécessaire aux Canadiens pour qu'ils puissent être canadiens à leur façon. Or ces mêmes particularités provinciales ont parfois servi de point de ralliement pour les voix séparatistes, comme en Nouvelle-Écosse et au Québec. Ces observations ne remettent cependant pas en question l'importance des événements ultérieurs, pas plus qu'elles ne découlent de causes uniques; au contraire, elles reconnaissent que, des deux côtés du débat, des questions légitimes aidant à mieux comprendre le rôle de l'Ontario dans la politique canadienne ont été soulevées³⁵.

Les débats sur la fondation de l'Ontario ne se sont pas taris en 1865. En 1869, le gouvernement fédéral obtenait les terres du Nord-Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson; le gouvernement ne reconnut pas la présence des Métis de la rivière Rouge, et leur réaction a souligné le danger d'ignorer l'autorité des peuples autochtones. Cette prise de conscience, ainsi que la nécessité de construire un chemin de fer transcontinental ou d'éviter d'autres conflits onéreux, de même que la certitude que les peuples autochtones occupant le territoire où l'itinéraire du chemin de fer était envisageable voudraient entrer en négociation avec le gouvernement avant l'arrivée des « colons », sont autant de raisons qui ont poussé la Couronne à reprendre les précédents de la décennie antérieure et négocier une série de traités numérotés qui s'appliqueraient éventuellement aux terres s'étendant de l'Ontario jusqu'au Yukon³⁶. Comme l'historien J.R. Miller l'explique dans son chapitre, ces accords n'étaient pas de simples traités écrits, mais également des *alliances* scellées devant l'esprit divin qui liaient les parties à s'engager et à entretenir de bonnes relations à long terme³⁷. Quoique les frontières ontariennes ne furent stabilisées qu'en 1912, une partie du traité n° 3 se trouvait à l'intérieur des limites actuelles. Les négociations débutèrent en 1870 et se poursuivirent chaque année par la suite, les chefs autochtones réclamant toujours des conditions plus favorables. Ce n'est qu'en 1873 que l'impasse prit fin, au moment où le gouverneur Alexander Morris rencontra les chefs des Saulteaux du Lac Seul et de la rivière English, à l'angle nord-ouest (territoire aujourd'hui situé à l'intersection de l'Ontario, du Manitoba et du Minnesota), et leur proposa des termes qui correspondaient davantage aux attentes des peuples autochtones. Au terme de négociations difficiles, le chef Ka-Katche-way consentit enfin à signer le traité, mais Morris menaça de négocier avec chacune des bandes autochtones individuellement si elles continuaient à résister. Or

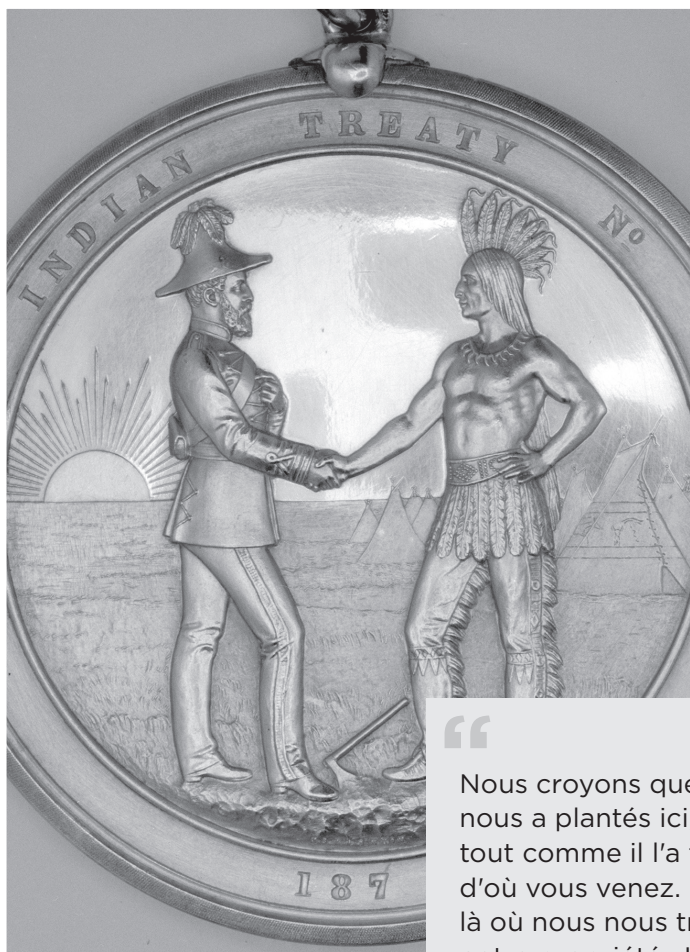
à l'issue de nouvelles négociations, la Couronne accepta d'augmenter le paiement unique en argent de 10 \$ à 12 \$, de fournir des outils, du matériel et des provisions agricoles, du bétail et des vêtements. Elle permit également que les peuples autochtones continuent de chasser et de pêcher sur les terres de la couronne, et promit d'inclure dans le traité les proches parents autochtones qui habitaient aux États-Unis, s'ils venaient s'établir au Canada dans les deux années suivant la signature. Même si certaines de ces promesses, étant verbales et non écrites, devaient par la suite être contestées, les deux parties acceptèrent les conditions et le traité n° 3 fut signé le 3 octobre 1873³⁸.

Cependant, l'établissement de nouveaux arrivants ne cessa d'augmenter et allait s'étendre au tournant du siècle jusqu'au nord de l'Ontario. Les négociations du traité n° 9, en 1905 et 1906, s'étaient déroulées de manière très différente de celle des autres traités numérotés. Contrairement à Alexander Morris, les commissaires au traité n° 9 ne s'écartèrent pas des dispositions élaborées à Ottawa et s'efforcèrent plutôt d'expliquer le traité aux chefs cris et ojibwés afin de les convaincre de le signer. Malheureusement, les explications des commissaires s'avérèrent souvent simplistes et, parfois, « carrément contraires aux dispositions écrites³⁹ ». Par exemple, à Mishkeegogamang (jadis Osnaburgh), les commissaires avaient souligné l'importance de l'obéissance aux lois de la Couronne. Mais l'engagement de laisser les bandes poursuivre leurs activités de chasse et d'agriculture sur toutes les terres « cédées » ne s'était pas accompagné de directives explicites, alors que ces mêmes activités devaient être « sujettes à des régulations » du gouvernement et que cet engagement excluait « toutes les terres requises ou utilisées à l'occasion pour l'établissement de nouveaux arrivants, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, le commerce, etc.⁴⁰ ». À Eabametoong (jadis Fort Hope), l'un des commissaires avait même laissé entendre que les bandes autochtones ne cédaient les titres fonciers que sur les « terres qu'ils n'utilisaient pas⁴¹ ». Avec ces paroles rassurantes, mais trompeuses, et à la lumière de leur marge de manœuvre réduite, les bandes signèrent le traité.

La signification des chroniques parlementaires et autochtones sera sujette à débat dans les décennies à venir, aussi l'accès à ces discussions est de première importance pour les Ontariens et l'ensemble des Canadiens. Les débats de la Province du Canada, les textes des traités numérotés et les récits relatant les négociations des traités sont des documents fondateurs

Mawedopenais
Chef de la Première nation du Fort Francis

2 OCTOBRE 1873



PRISE DE POSITION 3.3

Citation : Source : Alexander Morris, *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories Including the Negotiations on Which They Are Based, and Other Information Relating Thereto*. Toronto, Willing & Williamson, 1880, p. 59.

Photographe : Bibliothèque et Archives du Canada. Numéro d'acquisition 1986-79-1638.

“

Nous croyons que le Grand Esprit nous a plantés ici, sur cette terre, tout comme il l'a fait pour vous là d'où vous venez. Nous croyons que là où nous nous trouvons constitue notre propriété. Je vais vous parler de ce qu'il nous a dit lorsqu'il nous a plantés ici et des règles que nous, Indiens, devrions suivre, car il nous a donné des règles à suivre afin de nous gouverner adéquatement.

”

essentiels. Parce que l'État canadien n'a pas su respecter les termes des traités numérotés, la réconciliation demeure un processus qui ne peut être favorisé que si l'on prend connaissance des ententes et des torts du passé. Bien que les débats parlementaires sur la Confédération se soient déroulés dans une atmosphère révolue et à la poursuite d'objectifs différents, ils donnent un aperçu des forces et des faiblesses de la structure politique du Canada et du rôle de l'Ontario, passé et actuel, au sein de la Confédération. Grâce à l'examen renouvelé de l'histoire du Canada, nous pouvons en corriger les erreurs afin de bâtir un meilleur futur sur ses réalisations.

NOTES

- 1 L'auteur tient à remercier Penny Bryden pour ses suggestions très utiles.
- 2 *Halifax Morning Chronicle*, 1^{er} juillet 1867.
- 3 Cité dans Gerald M. Craig, *Upper Canada : The Formative Years, 1784-1841*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, p. 9.
- 4 Pour une analyse des publications récentes sur la loyauté, la révolution et le XIX^e siècle, consulter Jeffrey McNairn, « As the Tsunami of Histories of Atlantic and Liberal Revolutions Wash up in Upper Canada : Worries from a Colonial Shore – Part One », *History Compass*, 14, 9, 2016, p. 407-417.
- 5 Alan Taylor, *The Civil War of 1812 : American Citizens, British Subjects, Irish Rebels and Indian Allies*, Toronto, Random House, 2010.
- 6 Douglas Owram, *Promise of Eden : The Canadian Expansionist Movement and the Idea of the West, 1856-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.
- 7 J.R. Miller, « Compact, Contract, Covenant : Canada's Treaty-Making Tradition », Keenan Lecture, 2003.
- 8 Pour une analyse approfondie des propositions fédérales d'avant 1864 au Haut-Canada, consulter Daniel Heidt, « 'First Among Equals' : The Development of Preponderant Federalisms in Upper Canada and Ontario to 1896 », thèse de doctorat, Western University, 2014, chap. 1 et 2.
- 9 P. B. Waite, *The Life and Times of Confederation, 1864-1867 : Politics, Newspapers, and the Union of British North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 76-85.
- 10 Waite, *The Life and Times of Confederation*, p. 89.
- 11 John T. Saywell, *The Lawmakers : Judicial Power and the Shaping of Canadian Federalism*, Toronto, University of Toronto Press for the Osgoode Society for Canadian Legal History, 2002, p. 6-7; voir également : G. P. Browne, (dir.), *Documents on the Confederation of British North America*, Toronto, McClelland and Stewart, 1969, p. 94-95.
- 12 George Brown a lancé le mouvement en faveur de la représentation selon la population, qu'ont rejoint de nombreux conservateurs du Haut-Canada. Par exemple, John Hillyard

Cameron se sépara de Macdonald en 1861, emmenant avec lui un nombre croissant de conservateurs, ce qui obligea Macdonald à envisager la promotion, au sein de ses partisans, de la représentation selon la population.

- 13 Heidt, « 'First Among Equals' », chap. 2.
- 14 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération de l'Amérique britannique du Nord*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, 8 février 1865, p. 87.
- 15 Pour des textes classiques sur l'interprétation centraliste de la constitution du Canada, consulter Donald Creighton, *John A. Macdonald : The Young Politician*, Toronto, University of Toronto Press, 1952; Norman McLeod Rogers, « The Compact Theory of Confederation », *Papers and Proceedings of the Annual Meeting of the Canadian Political Science Association*, 1931, p. 205-230; Richard Gwyn, *Nation Maker : Sir John A. Macdonald : His Life, Our Times*, vol. 2, 1867-1891, Toronto, Random House Canada, 2011; W.L. Morton, *The Kingdom of Canada : A General History From Earliest Times*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1963.
- 16 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 6 février 1865, p. 42.
- 17 Paul Romney, *Getting It Wrong : How Canadians Forgot Their Past and Imperiled Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 103. Voir aussi J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, vol. 2 : *Statesman of Confederation, 1860-1880*, Toronto, Macmillan Company, 1963.
- 18 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 6 février 1865, p. 28-29.
- 19 Contrairement aux débats dans les colonies atlantiques où les partisans de la Confédération préconisaient souvent de nouvelles négociations afin de modifier les Résolutions de Québec, la Grande Coalition essayait d'éviter d'autres retards ou désaccords en limitant le vote à un oui ou un non. Cette tactique n'a pas empêché les partisans de proposer des amendements, mais en vain. Ironiquement, les délégués de la Conférence de Londres se sont par la suite distanciés à plusieurs reprises des Résolutions de Québec.
- 20 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 24 février 1865, p. 457-468; 6 mars 1865, 684; 7 mars 1865, p. 760.
- 21 Gene Lawrence Allen, « The origins of the Intercolonial Railway, 1835-1869 », thèse de doctorat, University of Toronto, 1991.
- 22 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 13 février 1865, p. 167.
- 23 Pour une histoire détaillée du chemin de fer Intercolonial, consulter Andy Albert den Otter, *The Philosophy of Railways : The Transcontinental Railway Idea in British North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, et Allen « The Origins of the Intercolonial Railway ».
- 24 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 9 février 1865, p. 125.
- 25 Cité dans Ged Martin, « Painting the Other Picture : The Case Against Canadian Confederation », dans C.C. Eldridge (dir.), *From Rebellion to Patriation : Canada and Britain in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Cardiff, Canadian Studies in Wales Group, 1989, p. 56-57.
- 26 Pour plus d'informations sur cette perspective, consulter Martin, « Painting the Other Picture », p. 49.

- 27 M.C. Cameron à John A. Macdonald, 3 décembre 1864, Bibliothèque et Archives Canada, MG26-A, vol. 338, Pt 2.
- 28 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 24 février 1865, p. 459.
- 29 *Ibid.*, p. 468.
- 30 Cité dans Martin, « Painting the Other Picture », p. 60.
- 31 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, 16 février 1865, p. 235.
- 32 Janet Ajzenstat, « Bicameralism and Canada's Founders : The Origins of the Canadian Senate », dans Serge Joyal (dir.), *Protecting Canadian Democracy : The Senate You Never Knew*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003, p. 12.
- 33 Martin, « Painting the Other Picture », p. 65.
- 34 Bruce W. Hodgins, *John Sandfield Macdonald, 1812-1872*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 78-79.
- 35 Les lecteurs apprécieront une brève note sur les enjeux que les débats n'abordaient pas. Les établissements scolaires séparés pour les catholiques et les Franco-Ontariens, ainsi que pour les anglophones et les protestants du Bas-Canada, étaient au centre des préoccupations dans les années 1860. Les 72 Résolutions de Québec ont permis aux deux groupes de conserver leurs droits tels qu'ils existaient « au moment de l'entrée en vigueur de l'Union ». Cependant, la question de l'éducation a été très rarement abordée lors des débats législatifs sur la Confédération, notamment parce qu'Alexander Galt avait promis, dans le cas où l'Assemblée voterait l'accord sur la Confédération, de proposer une loi qui améliorerait les droits des écoles séparées dans les deux sections de la colonie, stratégie efficace qui visait à tenir à l'écart les deux questions pendant une période clé de quelques mois.
- 36 Miller, « Compact, Contract, Covenant : Canada's Treaty-Making Tradition », p. 20-21.
- 37 *Ibid.*, p. 32.
- 38 Wayne E. Daugherty, « Treaty Research Report : Treaty Three, 1873 », Treaties and Historical Research Centre Self-Government, Indian and Northern Affairs Canada, 1986. Les bandes autochtones qui étaient absentes lors des négociations ont signé le traité d'adhésion dans les deux années qui ont suivi. Force est de constater que le traité n° 3 fut le seul traité numéroté qui autorisa les Métis à signer un traité d'adhésion.
- 39 John S. Long, « How the Commissioners Explained Treaty Number Nine to the Ojibway and Cree in 1905 », *Ontario History*, XCVIII, n° 1, printemps 2006, p. 13.
- 40 Traité n° 9; Long, « How the Commissioners Explained Treaty Number Nine », p. 14-19.
- 41 Long, « How the Commissioners Explained Treaty Number Nine », p. 19. Voir aussi John S. Long, *Treaty no. 9 : Making the Agreement to Share the Land in Far Northern Ontario in 1905*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.